



DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session juin 2022

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte (français, mathématiques, histoire-géographie) sauf en sciences (deux disciplines sur les trois proposées : physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Il comporte deux séries : générale et professionnelle.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

L'évaluation du socle commun représente 400 points :

Le maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème} :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points :

- Sont évalués sur 100 points : le français et et mathématiques
- Sont évalués sur 50 points : l'histoire-géographie et les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie)
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points

Les résultats de l'académie

À la session 2022, le taux de réussite académique au DNB est de **84,4%** (-4,2 points par rapport à la session de juin 2021).

Résultats Académie – France métropole + DOM

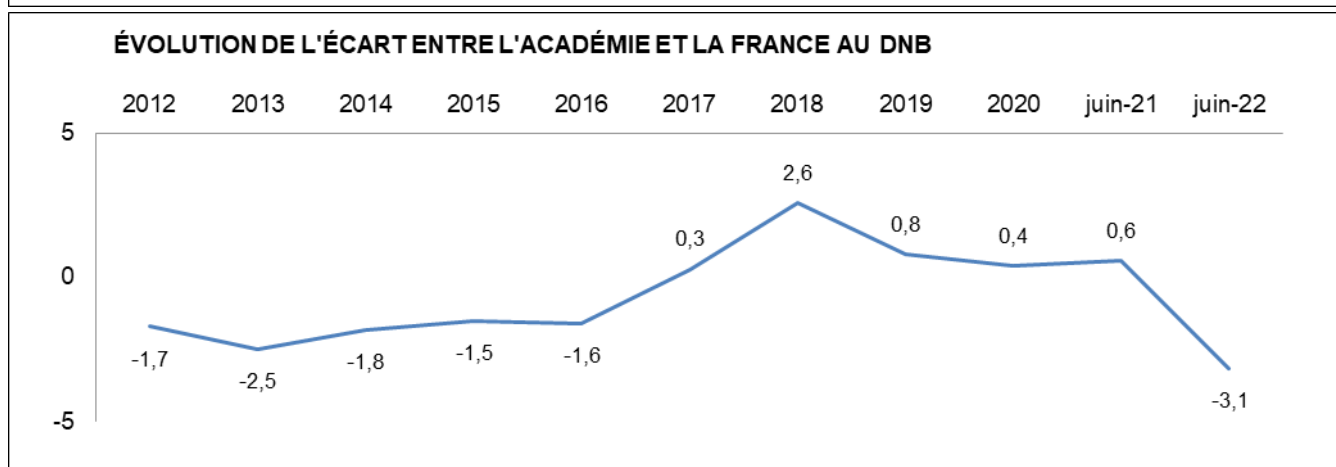
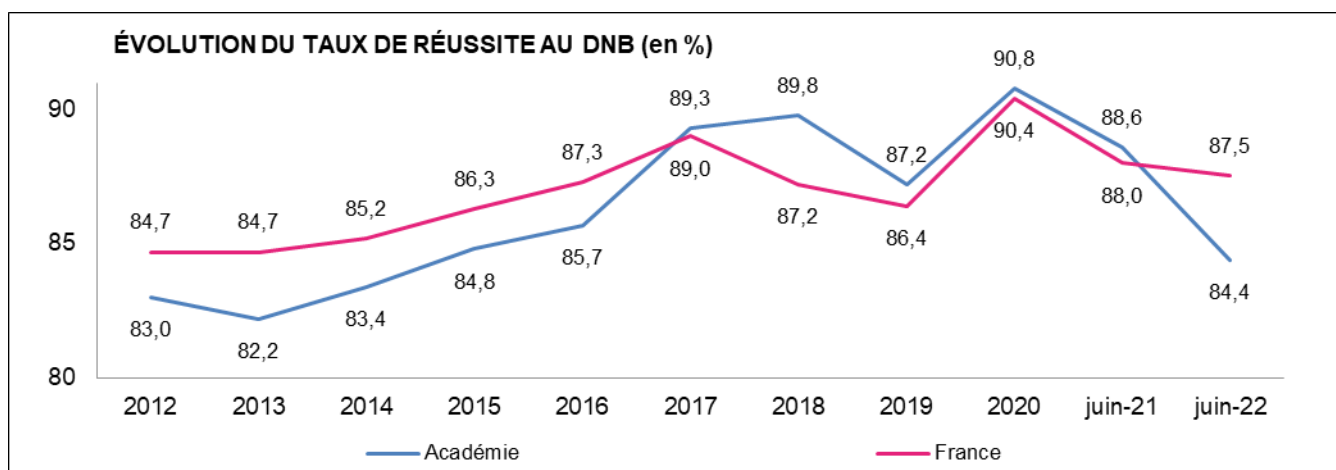
Série		2018	2019	2020	Juin 2021	Juin 2022
Générale	Présentés	22 266	22 145	22 403	22 521	22 346
	Admis	20 081	19 498	20 465	20 047	18 996
	%	90,2	88,0	91,3	89,0	85,0
Professionnelle	Présentés	1 631	1 779	2 007	1 835	2 139
	Admis	1 377	1 363	1 699	1 526	1 665
	%	84,4	76,6	84,7	83,2	77,8
Ensemble Académie	Présentés	23 897	23 924	24 410	24 356	24 485
	Admis	21 458	20 861	22 164	21 573	20 661
	%	89,8	87,2	90,8	88,6	84,4

Ensemble France	%	87,2	86,4	90,4	88,1	87,5
-----------------	---	------	------	------	------	------

Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

1) Évolution des résultats au DNB depuis 2012



Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Le taux de réussite national est de 87,5%, il a diminué de -0,6 point en un an. Pour la première fois depuis 2016, les résultats de l'académie sont inférieurs à ceux du national (-3,1 points).



En effet, cette année le jury a souhaité insuffler une certaine cohérence entre les résultats aux évaluations 6^{ème}, les résultats au DNB et les résultats au baccalauréat afin de ne pas leurrer les candidats tout en préservant le principe de bienveillance. Dans ce contexte, une exigence a été portée par le jury afin que les résultats validés définitivement à l'issue des délibérations finales se rapprochent au plus près des résultats bruts constatés (épreuves continues + épreuves ponctuelles). Pour autant, il est à noter que les résultats bruts n'ont cessé de progresser depuis 2019 pour la série générale.

2) Les mentions

*Pourcentage de candidats admis avec ou sans mention
Ensemble des candidats rapportés au nombre de présents*

	Sans mention		Assez bien		Bien		Très bien	
	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France
2022	20,1	20,4	21,6	20,7	20,8	22,0	21,9	24,5
2021	20,5	19,8	21,9	20,8	22,0	22,4	24,1	25,0

Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Parallèlement à la baisse de 4,2 points du taux de réussite dans l'académie d'Amiens, l'ensemble des taux de mentions diminuent également :

- -2,2 points pour la mention « très bien » ;
- -1,2 point pour la mention « bien » ;
- -0,3 point pour la mention « assez bien ».

À noter une stabilisation du taux de réussite au DNB « sans mention » (-0,4 point).

En France, les taux de réussite avec mention sont plus élevés pour les mentions « bien » et « très bien » que dans l'académie (respectivement +1,2 point et +2,6 points).

3) Résultats par département

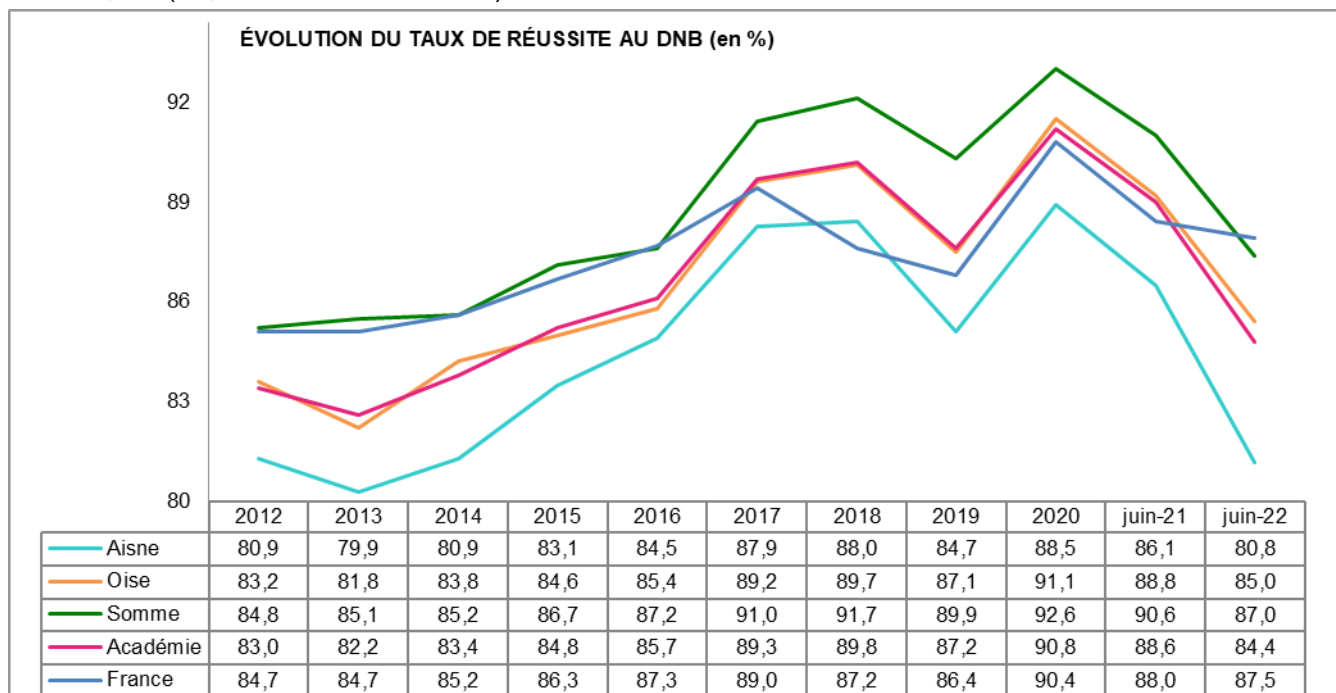
SESSION juin 2022		AISNE	OISE	SOMME	ACADEMIE
Générale	Présentés	6 065	10 132	6 149	22 346
	Admis	4 950	8 666	5 380	18 996
	%	81,6	85,5	87,5	85,0
Professionnelle	Présentés	740	776	623	2 139
	Admis	548	608	509	1 665
	%	74,1	78,4	81,7	77,8
Ensemble des séries	Présentés	6 805	10 908	6 772	24 485
	Admis	5 498	9 274	5 889	20 661
	%	80,8	85,0	87,0	84,4

Rappel DNB 2021	Présentés	6 691	10 943	6 722	24 356
Ensemble des séries	Admis	5 761	9 719	6 093	21 573
	%	86,1	88,8	90,6	88,6

Champ : Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

À la session 2022, le département de la Somme enregistre les meilleurs résultats avec 87,0% d'admis (90,6% à la session 2021). Le département de l'Oise enregistre un taux de réussite de 85,0% (88,8% à la session 2021). Le département de l'Aisne enregistre un taux de réussite de 80,8% (86,1% à la session 2021).



Champ : France métropolitaine + DROM, Académie d'Amiens

Source : Systèmes d'information Cyclades

Le département de la Somme précède les deux autres départements de l'académie pour la 12^{ème} année consécutive (+6,2 points par rapport au département de l'Aisne et +2,0 points par rapport au département de l'Oise).